



Avant enquête publique

pièce 5.2 - Plan des servitudes - 1/5000ème

Imprimé le 14/12/10 par :
 DE BAILLON ET ASSOCIÉS
 2, rue de la République
 34000 Montpellier
 04 67 51 11 11
 www.debaillon.com

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

AC2	servitudes relatives au canal de navigation
AS1	servitudes relatives de l'Etat en matière de police de l'eau
E1.6	servitudes relatives aux terrains affectés aux routes nationales et aux autoroutes
I3	servitudes relatives aux installations de transport et de distribution de gaz
I4	servitudes relatives à l'établissement des conduites souterraines
INT1	servitudes relatives au voisinage des conducteurs aériens
PM1	servitudes relatives aux lignes et ouvrages aux réseaux publics d'énergie électrique
PT2	servitudes relatives aux installations de production d'énergie électrique
PT3	servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
T1	servitudes relatives aux chemins de fer
T5	servitudes relatives aux ouvrages de drainage
T8	servitudes relatives aux installations de traitement des eaux usées et d'assainissement

LEGENDE P.P.R.

	In- ZONE BULLE Nocturne		Zone soumise au règlement de police de la circulation et de la circulation des véhicules
	In- ZONE BULLE Nocturne		Zone soumise au règlement de police de la circulation et de la circulation des véhicules
	In- ZONE BULLE Nocturne		Zone soumise au règlement de police de la circulation et de la circulation des véhicules
	In- ZONE BULLE Nocturne		Zone soumise au règlement de police de la circulation et de la circulation des véhicules

